

Numéro délibération : 2016-18

L'an deux mil seize, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain DI STEFANO, Maire.

Convocation du 17 mars 2016

Présents : Patricia PAILLOUX, Jean HUTTEAU, Cédric CORMIER, Emmanuel VERDONI, Françoise ROUAULT, Christelle GUERIN, Muriel FOUCHE, Olivier DURAND, Bruno CHAVANES, Jackie BRUNEAU, Emmanuel DUPUIS, Roland BOUREILLE, Jean-Pierre PASQUET.

Secrétaire de séance : Bruno CHAVANES

Absente excusée : Palmyre VOIZE

Objet : Cimetières - Tarifs des concessions et prestations

Le Conseil municipal fixe les tarifs des nouvelles concessions dans les cimetières de la Commune et des diverses prestations, à compter du 1^{er} mai 2016.

- Emplacements concédés

- Concessions de 15 ans 300 €
- Concessions de 30 ans 500 €
- pour deux emplacements accolés 1 000 €

Chaque emplacement est concédé pour 4 places maximum en profondeur.

- Concession trentenaire avec caveaux existants en l'état

(sans les plaques de cloisonnements)

- 1 place 500 + 800 = 1 300 €
- 2 places 500 + 1 000 = 1 500 €
- 3 places 500 + 1 200 = 1 700 €
- 4 places 500 + 1 600 = 2 100 €

- Concessions pour cavurnes

- Concessions de 15 ans 250 €
- Concessions de 30 ans 400 €

- Cases du columbarium

- Concessions de 5 ans 150 €
- Concessions de 15 ans 300 €
- Concessions de 30 ans 500 €

- Dispersion des cendres au Jardin du souvenir 100 €

Extrait certifié conforme,
Le Maire,



Alain DI STEFANO

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au Registre des délibérations